

Ecole élémentaire Broceliande
53, rue de la république
76260 Eu

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE
CIRCONSCRIPTION D'EU

Date de la réunion : jeudi 17 octobre 2019

séance ouverte à 18h00

PRESENTS :

Membres du conseil des maîtres	Membres élus des représentants des parents
Monsieur Delamotte René, le directeur d'école	Madame Ménival Sabine
Monsieur Borgne Emmanuel	Madame Malot Jessie
Madame Borgne Sylvie	Madame Wattebled Jennifer
Madame Saumont- Guénard Bérengère	Monsieur Chardon Marc-Antoine
Madame Guillain Sandrine	Madame Autin Célia
Madame Laboulais Bénédicte	Monsieur Rogue Stéphane
Madame Ledue Anaïs	Madame Roult Aurélie
Madame Lefebvre Laurence	Madame Drouet Audrey
Madame Martel Colombe	Madame Morisse Chloé
Madame Martin Manuelle	Monsieur Leconte Yohann
Monsieur Plaisant François-Xavier	Monsieur Vigouroux Benoît
Madame Rault Sandrine	Madame Jacques Katerine
Madame Robin Aurélie	
Madame Carval Florence (Maître E – réseau)	
Monsieur Cocel Cédric (Maître G – réseau)	
Madame Fleutre Stéphanie (Psychologue EN)	
Monsieur Hagnéré Jean-Charles (ZIL)	

Membres de droit :

Personnes prévues à l'article 17 du décret 1301 du 28/12/1976 :

Monsieur Derrien Yves, Maire de la Ville d'Eu

Madame Bouquet Marie-Odile, Maire-adjointe de la ville d'Eu, chargée des affaires scolaires.

Madame Ducher Liliane - Déléguée Départementale de l'Education Nationale

Les DDEN participent au Conseil d'Ecole comme membre de droit. A ce titre, ils prennent part aux débats et au vote du Règlement Intérieur. Ils peuvent en particulier aider à la création et au fonctionnement des œuvres complémentaires de l'école.

les DDEN visitent les écoles maternelles et primaires. Ces visites portent, entre autre, sur le bien être des enfants et de l'équipe enseignante au sein de l'établissement : Chacune des visites fait l'objet d'un rapport. Un exemplaire est remis aux services académiques de l'Education Nationale, un remis au Maire, un au Président de la Délégation qui fait la synthèse des demandes formulées par les personnels enseignants et des problèmes rencontrés au sein des écoles. Cette synthèse est transmise au bureau départemental pour information. Par ce fait le DDEN assure une liaison de coordination entre l'Ecole, la Municipalité et l'Administration compétente.

Absents excusés :

Monsieur Derrien Yves , Maire de la Ville d'Eu

Monsieur Sevel Jacques-Henri, Inspecteur de l'Education Nationale

Madame Ducher Liliane, DDEN

Madame Malot Jessie, Madame Wattebled Jennifer, Monsieur Rogue Stéphane, Madame Drouet Audrey, Madame Morisse Chloé, Madame Jacques Katherine, parents d'élèves

Madame Fleutre Stéphanie, psychologue de l'Education Nationale

Se propose secrétaire de séance :Mme Ménival Sabrina, Parent d'élève

Présentation des différents membres présents au sein du conseil d'école.

Mr Delamotte explicite le rôle du conseil d'école conformément au décret n°90-788 du 6 septembre 1990 et rappelle l'importance du rôle des associations de parents d'élèves tout en explicitant leurs droits. Les articles D111.6 à D111.9 du code de l'éducation définissent le champ d'action et les droits des associations de parents d'élèves. Les modalités d'application de ces dispositions sont précisées par la circulaire n° 2006-137 du 25 août 2006.

Préambule : Rôle du Conseil d'Ecole

Dans le cadre du conseil d'école, les parents élus servent de relais auprès des autres parents. Les attributions du conseil d'école sont les suivants :

Voter le règlement intérieur de l'école,

Pouvoir faire des propositions sur l'organisation de la semaine scolaire,

Donner son avis dans le cadre de l'élaboration du projet d'école et de toutes questions intéressant la vie de l'école et notamment sur :

- Les actions qui sont entreprises pour atteindre les objectifs nationaux du service public d'enseignement,

- L'utilisation des moyens alloués à l'école,

- Les conditions de bonne scolarisation des élèves en situation de handicap ou présentant toute autre difficulté,

- Les activités périscolaires,

- La restauration scolaire,

- L'hygiène scolaire,

- La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire

Statuer sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui est de la partie pédagogique du projet d'école,

Adapter le projet d'école,

Etre consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école,

Donner une information sur :

- Les principes de choix des manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers,

- L'organisation des aides spécialisées,

- Les conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents d'élèves et notamment pour les réunions de rentrée.

M le directeur indique qu'il y a nécessité de poser le cadre institutionnel tout en donnant un maximum d'information. La participation positive des membres de l'assemblée est souhaitée et l'apport des compétences de chacun permet que le conseil d'école donne un avis éclairé. Le directeur, par ailleurs, veille à ce que le conseil d'école ne sorte pas des attributions qui lui sont propres.

Règlement intérieur du Conseil d'école :

Madame Ménival Sabrina assurera le secrétariat, puis soumettra le procès-verbal à la signature du représentant de la liste auprès du directeur.

Les notes prises pendant les débats ne peuvent avoir qu'un caractère interne.

Les questions diverses qui nécessitent des recherches devront être déposées quelques jours avant la réunion.

Seul, le procès-verbal de réunion approuvé par le directeur et le représentant de la liste auprès du directeur est porté à la connaissance de tous par voie d'affichage.

Résultats des élections des représentants des parents d'élèves.

Mr Delamotte donne le résultat des élections des représentants des parents :

223 votants sur 487 inscrits soit une participation de 45,79 % contre 40,76% l'an passé. **Une hausse de 5,03 % de la participation.**

12 sièges sur les 12 possibles ont été attribués ainsi :

U.N.A.A.P.E.12 sièges

Règlement intérieur.

Vu le Règlement Départemental des Ecoles Maternelles et Élémentaires Publiques de la Seine Maritime entré en vigueur à la rentrée 2017.

Le règlement intérieur de chaque école maternelle et élémentaire publique est voté par le conseil d'école sur proposition du directeur d'école en référence aux dispositions du règlement type départemental. Ce règlement intérieur est approuvé ou modifié chaque année lors de la première réunion du conseil d'école puis affiché dans l'école par le-la directeur d'école et remis aux parents d'élèves. Ce document véhicule la transmission des valeurs et des principes de la république, respecte la convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989 et la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. La devise de la république, le drapeau tricolore et le drapeau européen sont apposés sur la façade des écoles. La déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, ainsi que la « charte de la laïcité à l'école » sont affichées de manière visible dans les locaux de l'école.

Après lecture du règlement intérieur, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents,

Climat scolaire

La loi du 8 juillet 2013 et son rapport annexé font une place importante au climat scolaire avec objectif d'« améliorer le climat scolaire pour refonder une école sereine et citoyenne en redynamisant la vie scolaire et en prévenant et en traitant les problèmes de violence et d'insécurité »

Une nouvelle circulaire (n° 2019-122 du 03-09-2019) portant, entre autre, sur le renforcement des procédures disciplinaires dans les **lycées et collèges** vient de paraître.

Rappelons que :

Pour l'élémentaire :

Plusieurs réponses au manquement des élèves sont évoquées :

- Les réprimandes
- Les privations de droits
- Les réparations
- L'exclusion

Arrêtons-nous sur deux points :

- 1) La privation de récréation : La privation totale de récréation est interdite. Cette privation ne peut être que partielle et temporaire.
- 2) L'exclusion : Elle peut aller de l'exclusion d'une activité de manière temporaire, au changement d'école. Ce dernier relève de l'IEN ou du DASEN. Il se fait en collaboration avec les mairies concernées et en concertation avec la famille. Celle-ci peut faire appel de la décision.

Par climat scolaire, il faut noter l'implication des élèves (avec l'élaboration des règles et des sanctions en classe), des enseignants (permettre à chaque élève de pouvoir progresser dans de bonnes conditions) et des parents (respect de l'autorité du maître confiance et acceptation du système mis en place avec les élèves).

M. le Directeur note que de petits incidents répétés, des gestes de micro violences accumulés dégradent progressivement le climat des récréations, un cahier de suivi des incidents et une mise au calme des élèves concernés sont alors mis en place pour les élèves du CE2/CM1/CM2.

Après réunion avec les familles des élèves concernés, un cahier de suivi hebdomadaire indiquant comportement et travail a été mis en place dans plusieurs classes. Le présent cahier est visé par l'élève, le maître de la classe, le directeur et les parents. Il est souhaitable pour la réussite de cette action que tous les adultes travaillent ensemble au suivi de l'élève.

Journée Nationale « Non au harcèlement » Jeudi 7 novembre 2019

Pour cette troisième édition, le rôle décisif des témoins, en ligne ou hors ligne, et leur action dans la prévention du harcèlement constitueront les thèmes centraux abordés lors de cette journée. Le harcèlement entre élèves touche environ 700 000 élèves français de l'école au lycée et davantage si on ajoute les familles, les témoins et les auteurs. Le harcèlement remet en cause notre modèle républicain fondé sur le vivre ensemble et le respect d'autrui. Cette campagne de sensibilisation contre le harcèlement s'inscrit dans le programme d'éducation à la citoyenneté des élèves. Il est important que, dans notre école, les élèves et les enseignants puissent avoir des temps d'échanges sur cette question. Outre les effets à court terme, le harcèlement peut avoir des conséquences importantes sur le développement psychologique et social de l'enfant et de l'adolescent : sentiment de honte, perte d'estime de soi, difficulté à aller vers les autres et développement de conduites d'évitement. S'ils ne sont pas pris en compte, ces effets peuvent se prolonger à l'âge adulte.

Face au harcèlement, personne ne doit rester seul, c'est pourquoi l'Éducation nationale a mis en place un numéro vert, le **30 20**,

Le conseil d'élèves

Le conseil d'élèves est avant tout une instance visant l'éducation active au droit et à la règle. Réunis régulièrement en plénière, les élèves sont amenés à réfléchir collectivement sur des questions fondamentales : Comment se mettre d'accord sur des règles de vie commune ? Comment faire évoluer les règles dans la micro-société composée des élèves de la classe ? Comment résoudre les conflits qui naissent entre les élèves de la classe ?

À moyen terme, la pratique du conseil doit servir un objectif d'engagement des élèves dans la vie collective de la classe ou de l'établissement. Elle instaure progressivement les conditions favorables pour faire émerger des projets de groupe, et créer un contexte propice aux travaux de coopération active.

La mise en place du conseil d'élèves est désormais intégrée dans les nouveaux programmes d'Éducation Civique et Morale.

Au niveau de l'école, il sera réuni une fois par trimestre, les élèves des classes de CE2 - CM1 - CM2 désigneront deux délégués titulaires. (parité : 1 garçon/1 fille)

Les Thèmes abordés seront :

Les règles de vie dans l'école, Aménagement de l'espace collectif (cour, BCD, préau...), Projets qui concernent plusieurs classes : journal d'école, Parrainage, tutorat, échanges de savoirs, marché des connaissances...

Préparation et organisation d'expositions, de marché de Noël..., Gestion des conflits, Proposition de matériel à acheter avec l'argent de la coopérative centrale, d'actions à réaliser pour financer des projets.

La gestion financière des projets et les sources de financement de la coopérative est intéressante à aborder en conseil en relation avec l'enseignant mandataire.

Effectifs 2018.

Mr Delamotte donne les effectifs au 17/10/19

Effectifs au 17/10/2019		
classe	enseignant	effectif
CP	Laboulais	19
CP	Martel	18
CP	Robin	19
CE1	Ledue	27
CE1	Martin	27
CE2	Guillain	25
CE2	Saumont-Guénard	25
CE1/CE2	Lefebvre	23
CM1	Plaisant	30
CM1	Rault	29
CM1/CM2	Borgne S	29
CM2	Borgne E	30
Effectif Total		301

Organisation pédagogique :

Classe de CP : Mme Laboulais : 19 élèves

Classe de CP : Mme Martel : 18 élèves - une inscription supplémentaire rentrée vacances Toussaint

Classe de CP : Mme Robin 19 élèves

Classe de CE1 : Mme Martin : 27 élèves

Classe de CE1 : Mme Ledue : 27 élèves - une radiation après rentrée vacances Toussaint

Classe de CE2 : Mme Guillain : 25 élèves

Classe de CE2 : Mme Saumont-Guénard : 25 élèves - un élève en instance d'inscription

Classe de CE1/ CE2 : Mme Lefebvre : 23 élèves (13 CE1 + 10 CE2)

Classe de CM1 : M.Plaisant : 30 élèves

Classe de CM 1 : Mme Rault : 29 élèves - une radiation après rentrée des vacances Toussaint

Classe de CM2 : Mme Borgne Sylvie : 29 élèves

Classe de CM2 : M.Borgne : 30 élèves

moyenne par classe : 25,08

AESH intervenant auprès d'élèves dont le dossier a été retenu par la MDPH :

Mme Poignant Catherine

Mme Costa Marie-Christine

Mme Flory Jennifer

Prévisions rentrée scolaire 2020/2021 :59 départs en 6^{ème} de Collège et 57 élèves attendus au Cours Préparatoire soit : 2 élèves en moins**Enseignement des langues vivantes :**

L'apprentissage de l'Anglais est proposé dès le cours préparatoire. L'enseignement de l'Anglais est assuré par l'enseignant de la classe.

L'apprentissage de l'Allemand est dispensé par Mme Bouffard Sandrine, professeur certifié qui intervient auprès de 1 élève de CM2 , 1 élève de CE1 et 7 élèves de CE2.. Les germanistes du CE2 sont regroupés dans la même classe.

Nous n'avons pas pu constituer un groupe d'allemand en CP faute de candidats.

(Réseau d'aide spécialisé aux enfants en difficulté:

M.Cocel présente les différentes missions du Réseau d'aides :

Les RASED renforcent les équipes pédagogiques des écoles. Ils les aident à analyser les situations des élèves en grande difficulté et à construire des réponses adaptées.

Ils contribuent à l'aide personnalisée et à la mise en oeuvre des programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE)

Lorsqu'un élève éprouve des difficultés dans ses apprentissages, l'enseignant spécialisé aide le maître à : identifier les obstacles à la réussite,

Etablir des objectifs avec l'élève en difficulté,

Proposer des situations, activités, supports, échéances et modalités d'évaluation.

L'aide spécialisée vise à remédier aux difficultés qui résistent aux aides que le maître de la classe apporte. Elle permet de prévenir leur apparition chez des élèves ayant une fragilité particulière.

Les aides spécialisées à dominante pédagogique

Ces aides concernent les élèves qui ont des difficultés pour comprendre et apprendre alors qu'ils en ont les capacités. Elles ont pour objectifs :

La maîtrise des méthodes et techniques de travail,

La stabilisation des acquis et leur appropriation,

La prise de conscience de ce qui conduit à la réussite.

Les enseignants spécialisés titulaires du CAPA-SH option E assurent ces aides.

Pour l'école Brocéliande, Mme CARVAL Florence est titulaire du poste.

Les aides spécialisées à dominante rééducative

Ces aides concernent les élèves qui ont des difficultés à s'adapter aux exigences scolaires. Elles ont pour objectifs :

Le développement de l'envie d'apprendre

L'adaptation des comportements en milieu scolaire

Les enseignants spécialisés titulaires du CAPA-SH option G assurent ces aides.

Pour l'école Brocéliande, M.COCEL Cédric est titulaire du poste.

Le suivi psychologique des élèves

En cas de difficultés importantes, le psychologue scolaire réalise un bilan approfondi de la situation de l'enfant, en enseignants et aux parents pour chercher des solutions adaptées au sein de l'école ou à l'extérieur.

Psychologue de l'Education Nationale : Mme FLEUTRE Stéphanie.

Evaluations CP/CE1

A la rentrée 2019, comme en 2018, tous les élèves de CP et de CE1 passeront **des évaluations nationales en français et en mathématiques**. L'objectif de ces évaluations est de permettre aux équipes pédagogiques de disposer d'indicateurs sur certaines compétences afin d'accompagner, dès le début d'année, les élèves qui présentent des fragilités. Une réunion d'analyse des résultats est prévue le mercredi 6 novembre.

Les passations ont été organisées par l'école **du 16 au 27 septembre**. La saisie des réponses des élèves s'est déroulée du 16 septembre au 11 octobre. Les résultats individuels et par classe seront disponibles, après saisie, à partir du 8 octobre. Les résultats des évaluations sont communiqués aux familles.

Evaluations EGPA

Mise en place par le pôle inclusif 76.

Les élèves concernés par une orientation éventuelle en SEGPA sont des « élèves présentant des difficultés scolaires graves et durables auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien et l'allongement des cycles. Ces élèves ne maîtrisent pas toutes les

compétences et connaissances définies dans le socle commun attendues à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux et présentent a fortiori des lacunes importantes dans l'acquisition de celles prévues à l'issue du cycle des approfondissements. »

Dans ce contexte, il est nécessaire de rappeler que la Segpa n'a « pas vocation à accueillir des élèves au seul titre

de troubles du comportement ou de difficultés directement liées à la compréhension de la langue française et ne concerne pas les élèves qui peuvent tirer profit d'une mise à niveau grâce aux différents dispositifs d'aide et de soutien existant au collège. » BO N°32 du 7 septembre 2006.

Les résultats seront communiqués aux familles.

Piscine (Bulletin officiel n°28 du 14 juillet 2011)

Savoir nager est une compétence inscrite au socle commun de compétences et de connaissances car elle permet de mieux assurer sa propre sécurité, voire celle d'autrui, et favorise l'intégration sociale dans le cadre d'une pratique sportive ou de loisir. La mise à disposition du centre aquatique des 2 falaises rend l'acquisition de cette compétence indispensable pour l'ensemble des enfants.

Complémentaire à l'action des familles et des collectivités locales, l'École reste le cadre de référence pour mettre en œuvre l'apprentissage d'un savoir-nager minimal de masse.

Savoir nager c'est aussi développer une dimension du répertoire moteur tout à fait spécifique

Les priorités sont :

Au cycle 2, le CP et le CE1. à ce niveau, le parcours d'apprentissage de l'élève doit comprendre des moments de découverte et d'exploration du milieu aquatique - sous forme de jeux et de parcours soutenus par un matériel adapté et des moments d'enseignement progressifs et structurés souvent organisés sous forme d'ateliers.

Au cycle 3 peut s'ajouter un cycle supplémentaire d'une dizaine de séances, pour conforter les apprentissages et favoriser la continuité pédagogique avec le collège.

Pour l'école sont programmées : 14 séances pour le CP - 14 séances pour le CE1

14 séances pour le CM2

Intervenants bénévoles à la piscine :

M. Le Directeur rappelle les textes en vigueur : « en élémentaire : 1 enseignant + 1 adulte agréé (maître nageur ou intervenant bénévole) donc 2 personnes seulement.

Un encadrant supplémentaire est nécessaire quand le groupe classe comporte des élèves issus de plusieurs classes et qu'il a un effectif supérieur à 30

L'agrément est délivré pour une durée d'une année scolaire. Il peut être étendu à cinq ans suite à une vérification annuelle des conditions d'honorabilité par une consultation du FIJAISV (Fichier Judiciaire Automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles ou Violentes) par les services de la DSDEN 76.

Projet d'école 2017/2020 :

La mise en œuvre du projet d'école implique une nouvelle démarche qui engage les enseignants dans un processus collectif et coopératif. Cette deuxième année s'inscrit dans une logique de poursuite de la réflexion, mais aussi comme la poursuite de l'expérimentation des projets..

Les équipes ont rédigé trois fiches action, la validation par l'IEN du projet d'école année 2 est en cours :

Action 1 : Comment manipuler en étude de la langue pour mieux lire, écrire et réécrire ?

Objectifs à atteindre pour les élèves :

- Lire à voix haute devant un auditoire.
- Se constituer une culture littéraire.
- Prendre confiance en soi et s'exprimer clairement.
- Observer et manipuler des énoncés afin de construire et structurer des savoirs en EDL.
- Etre capable de s'exprimer par l'écriture, en transférant et réinvestissant les notions acquises en EDL.

Action 2 : Développer l'écriture et la lecture en investissant le champ culturel

Objectifs à atteindre pour les élèves :

Action lecture écriture, au cœur du parcours artistique et culturel de l'élève, elle associe la pratique artistique et approfondit des connaissances et compétences acquises dans les enseignements disciplinaires notamment les différentes formes d'écrits.

Permettre aux élèves de développer leurs compétences conversationnelles: oser parler, écouter, continuer à parler sur le sujet

Aider les enfants à comprendre le sens de l'école en les plaçant au cœur de leur processus d'apprentissage

Action 3 : Comment associer les parents au suivi de leur enfant**Objectifs à atteindre pour les élèves :**

Prendre conscience du lien école-maison
 Ressentir un climat sécurisant (relations parents/enseignants)
 Sentir que ses parents adhèrent au projet des enseignants
 Etre valorisé, en confiance

Ateliers de la citoyenneté

Tri sélectif : Collecte de bouchons, de cartouches d'imprimante, de papiers et de cartons. Les bénéfices de ces actions sont versés à des associations caritatives.
 Sensibilisation au tri sélectif et à la protection de l'environnement avec l'intervention de l'ambassadrice du tri de la communauté de communes de Bresle Maritime.

Participation aux manifestations commémoratives organisées par la Municipalité notamment le 11 novembre, des poèmes seront lus avec les anciens combattants et une gerbe sera déposée au monument aux morts.

Ateliers à thème ERASMUS :

Portugal : 18/10 - Allemagne : 06/12 - Espagne : 13/01 - Italie : 04/02 - Pologne : 06/03 - Islande : 10/04 -

Irlande 15/05 - Journée à thème: **Journée Européenne le vendredi 19 juin 2020**

Courir, Marcher pour le **Téléthon - vendredi 6 décembre 2019**

Le Jardin Participatif

Permis Piéton - Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile

Parcours Artistique et Culturel

Les sorties scolaires sont utilisées pour donner du sens et étayer les apprentissages, elles aident à acquérir les compétences du socle.

Les classes du cycle 2 et les 2 CM2 sont inscrites dans le dispositif école et cinéma, les élèves visionnent 3 films proposés par le pôle image.

Dans le cadre du Festival Mode Costumes au Cinéma des villes sœurs, les classes de CM2 est invitée à la projection d'un film "jeune public" : Edward aux Mains d'Argent.

Dispositif Résidences Triennales Territoriales des classes sont inscrites aux dispositifs proposées par le théâtre du Château, le théâtre de Charmes et le service culturel de la Ville d'Eu.

Sortie à l'Opéra de Rouen pour les CP/CE1/CE2 : opéra participatif « Les noces de Figaro »

Participation aux animations ou expositions : exposition départementale 2020 - Les travaux réalisés seront exposés dans la salle polyvalente ce qui évitera des déplacements à Blangy sur Bresle et rendra plus visible auprès des parents le travail effectué.

Compte-tenu du coût important des sorties culturelles, les parents d'élèves et les enseignants demandent la gratuité pour un spectacle théâtral pour les élèves des classes ne participant pas au dispositif RTT.

Proposition musicale incluse dans le plan chorale départemental : accueil en résidence de l'ensemble De Caelis pour une création de conte musical médiéval en partenariat avec le théâtre du Château.

Hygiène et sécurité**Plan Particulier de Mise en Sécurité**

Conformément aux préconisations interministérielles instaurant la nécessité d'un entraînement régulier aux conduites à tenir en cas d'événement majeur, le rectorat, la DSDEN de la Seine-Maritime et les préfetures de l'Eure et de la Seine-Maritime avaient demandé aux écoles de mettre en œuvre le PPMS le mardi 15 octobre 2019 (plage horaire 10h00 - 11h00). Compte-tenu de l'indisponibilité de différents services suite à l'incendie Lubrizol, l'exercice a été reporté au mardi 19 novembre 2019. Le scénario d'exercice sera celui d'un accident de transport de matières dangereuses.

Un autre exercice attentat/intrusion devra également être réalisé.

Extension des P.P.I des centrales nucléaires- campagne complémentaire (zone des 10 à 20 kms) de distribution de comprimés d'iode - Lieu de stockage pour une durée de validité de 7 ans ?

DUER - Fiche annuelle de visite : **10 juillet 2019** le compte-rendu à été transmis aux services municipaux

Préau : présences de fibres - fixation par enduit colle ? Un enfant a reçu une boule de fibres dans l'œil.

Local charbon : remplacer tôles

Les goélands deviennent agressifs pendant les récréations, un effarouchement doit être envisagé

Entrée côté Rostand : aménagements à réaliser - panneau interdiction de fumer à fixer sur poteau entrée

Côté Rostand : peindre la rampe d'accès aux toilettes adultes

Sortie des Ecoles : 11 h 50 - 16 h 15.

La fin des activités périscolaires implique un attroupement massif de parents dans la rue de la République lors de la sortie de 16 h 15.

La police municipale interdit l'accès à la voirie pour les véhicules et surveille les abords.

Les maîtres du cycle 2 attendent à l'intérieur de la cour que les élèves reconnaissent la personne accompagnatrice néanmoins compte-tenu du nombre important de personnes, une erreur est toujours possible.

M.Le Directeur rappelle :

Vu l'obligation de surveillance prévue à l'article D. 321-12 du code de l'éducation

Vu la circulaire n° 97-178 du 18 septembre 1997

A l'école élémentaire; les enseignants exercent la surveillance des élèves jusqu'à ce que ceux-ci soient pris en charge par la cantine, la garderie, le service d'études surveillées ou les organisateurs d'activités périscolaires, sur la demande des familles.

Pour les élèves qui ne sont pas pris en charge par les services ou activités périscolaires, s'agissant des élèves de maternelle, la surveillance se poursuit jusqu'à la remise directe aux parents ou aux personnes nommément désignées par ceux-ci par écrit et présentées à l'enseignant ou au directeur.

S'agissant des élèves en élémentaire, aucune disposition d'ordre réglementaire n'oblige les maîtres à veiller, à la sortie des classes et au-delà de l'enceinte scolaire, à la continuité de la prise en charge et de la surveillance des élèves rendus à leur famille. Rien ne s'oppose donc à ce qu'un élève d'école élémentaire attende ses parents à l'extérieur de l'école, ou, le cas échéant, puisse rentrer seul chez lui.

La circulaire du 18 septembre 1997 modifiée précise qu' « en cas de négligence répétée des responsables légaux pour que leur enfant soit repris à la sortie de chaque classe aux heures fixées par le règlement intérieur, le directeur d'école leur rappelle qu'ils sont tenus de respecter les dispositions fixées par le règlement intérieur. Si la situation persiste, le directeur d'école engage un dialogue approfondi avec ceux-ci pour prendre en compte les causes des difficultés qu'ils peuvent rencontrer et les aider à les résoudre. La persistance de ces manquements et le bilan du dialogue conduit avec la famille peuvent l'amener à transmettre une information préoccupante au président du conseil général dans le cadre de la protection de l'enfance, selon les modalités prévues par les protocoles départementaux.

M le Directeur indique que tout parent en retard verra son enfant confié au service de garderie municipale.

Le Maire et les services de la Mairie sont intervenus auprès de la société de Transport de ramassage scolaire pour que le car du circuit du Mont Vitot n'arrive plus en retard.

Il est demandé que les bus de ramassage en stationnement éteignent leurs moteurs.

Lors des retours de sorties scolaires, demande est faite que les véhicules des parents ne stationnent pas sur les emplacements réservés au bus.

La fermeture du passage entre l'école Rostand et le Gymnase pendant des récréations doit être maintenue.

Installation et équipements :

Mr Delamotte tient à remercier les services techniques de la ville pour la réalisation des différents travaux demandés.

Récréations Toilettes peindre la rampe pour les élèves n'y stationnent plus.

Sport : Rangement matériel de sport, le local est à la disposition des enseignants dans le gymnase.

Remplacer les tôles sur le bûcher pour dépôt de matériels.

Les stores ont été posés dans les deux classes de CE1, la peinture des murs est programmée.

La pose d'un évier salle des maîtres est demandée car les enseignants n'ont plus accès à la salle du personnel pour la prise des repas.

Investissement budget 2019

L'installation des potences au plafond pour fixer les vidéoprojecteurs a été réalisée.

Toutes les classes disposent d'un vidéo-projecteur.

2 classes ont été équipées en tables et chaises neuves.

Acquisition d'un robot pour la classe de CM2 effectuée par la Coopérative Scolaire.

Fournitures et Manuels scolaires

Le Bilan des commandes passées au 17/10/2019 s'élève à : 11 378,33 €uros de livres et de fournitures pour une attribution budgétaire de 12 000 €uros.

Restauration scolaire

Opération Petit Déjeuner pour les CE2

Les parents d'élèves demandent que les toilettes soient d'accès libre durant la pause méridienne pour les deux services. Ce lieu devant être surveillé pour être maintenu dans un état de propreté acceptable pour la suite de la journée le débat s'engage pour permettre un fonctionnement qui satisfasse les utilisateurs.

Coopérative scolaire

Téléthon et Marché de Noël, les parents d'élève et les enseignants se réuniront pour son organisation.

Le don des familles reste inchangé soit 13 €.

Questions diverses :

Noël 2019 :

Les livres de Noël peuvent être commandés par les CP, la somme allouée est de 10 €EUROS identique à l'an passé.

Demande de la fourniture d'un sapin pour les 3 CP et 3 CE1, décoration des deux entrées.

Mr Delamotte informe le Conseil d'école :

- Que les prochains conseils d'école sont prévus le **17 mars 2020** et le **15 juin 2020**.

Fin de la séance à 20 h 00

La secrétaire de séance

Le président de séance